

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
sont payés d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8,
M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 12 columns showing train schedules between Cahors, Agen, Bourdeaux, Périgueux, and Paris. Columns include 'Omnibus mixte', 'Poste mixte', and 'Omnibus mixte' with arrival and departure times.

Cahors, le 27 Avril 1875

L'approche de la réunion de l'Assemblée nationale donne lieu à diverses rumeurs ministérielles et parlementaires.

Certains journaux de gauche, appuyés sur ce point par quelques feuilles bonapartistes ou d'extrême droite, imaginent, dans un dessein facile à comprendre, une sorte de conflit sourd et permanent entre M. Buffet et M. Dufaure.

S'il faut en croire des nouvelles qui nous viennent de source sérieuse, le même accord serait loin de régner dans les rangs de la gauche.

Ce ne serait pas seulement parmi les radicaux, ce serait aussi dans la gauche qu'il y aurait révolte contre la tactique imposée par M. Gambetta.

L'Union a publié en tête de ses colonnes un document dont, seule de toutes les feuilles royalistes de Paris, elle paraît avoir reçu communication, et auquel elle voudrait attacher une grande importance.

la province », tenu l'année dernière à Tours, de la scission qui s'y était produite, de la victoire des intransigeants qui avaient fini par porter à la présidence M. Benezet, rédacteur d'une feuille d'extrême droite publiée à Toulouse.

La Gazette de France n'a pas reproduit ce document dans les numéros que nous avons sous les yeux.

Il nous paraît absolument inutile de discuter le manifeste de M. Benezet, qui, d'ailleurs, quoi qu'en dise l'Union, n'engage et ne regarde que la petite église des intransigeants.

Des dépêches spéciales, adressées de Vienne, de Saint-Petersbourg et de Bruxelles aux journaux anglais, démentent que les cabinets d'Autriche, de Russie et des autres puissances auxquelles les notes allemandes et belges ont été communiquées, aient exprimé une opinion pour

ou contre les représentations faites par l'Allemagne et la Belgique. Le Standard, un des rares journaux anglais favorables à la politique du prince-chancelier, croit que « l'Autriche et la Russie seraient prêtes » à appuyer le projet de la Prusse relatif à la « réunion d'un congrès pour la réglementation » de la presse, en ce qui concerne les gouvernements étrangers.

On lit dans le Journal des Débats : On doit « marcher en avant, seuls s'il le faut, la tête haute et le front découvert, sans regarder » qui suit. En vérité, la politique ainsi comprise est la chose du monde la plus facile, et il est surprenant que les hommes d'Etat soient si rares.

C'est la première fois que nous entendons qualifier de « comédie » l'ensemble des négociations qui ont échoué le 27 octobre 1873, et qui auraient rendu à la France, si elles avaient réussi, le gouvernement sous lequel elle a vécu, prospère et paisible, pendant plus de quarante années.

Question Belge-Allemande.

Des dépêches spéciales, adressées de Vienne, de Saint-Petersbourg et de Bruxelles aux journaux anglais, démentent que les cabinets d'Autriche, de Russie et des autres puissances auxquelles les notes allemandes et belges ont été communiquées, aient exprimé une opinion pour

On lit dans le Journal des Débats : M. Petruccelli della Gattina a invité le Parlement italien à supprimer la loi des garanties, afin d'éviter les observations que les libertés particulières accordées au Pape ont attirées à l'Italie de la part de quelques gouvernements étrangers.

Une lettre en date de Vérone, et adressée à l'Opinione, constate que, de l'ensemble des conversations échangées entre le correspondant de ce journal et le prince impérial d'Allemagne, il résulte : 1° que l'empereur Guillaume n'a pas renoncé à son voyage d'Italie; 2° que l'Allemagne et l'Italie n'ont aucun motif pour provoquer la guerre; 3° enfin que l'entrevue de Venise est considérée à Berlin d'un œil favorable.

Du reste, le Figaro et le Journal de Paris rapportent une anecdote qui a un caractère rassurant.

On lit dans le Figaro :

A Berlin, au bal donné par la comtesse de Hatzfeld, l'empereur Guillaume, prenant à part, dans l'embrasure d'une fenêtre, M. de Gontaut-

Biron, l'ambassadeur de France, lui a dit d'un ton fort aimable...

Le Journal de Paris reproduisant cette anecdote ajoute...

Le propos rapporté par notre confrère est parfaitement exact; seulement nous croyons savoir qu'il a été tenu, non pas à M. Gontant-Biron, mais à M. le prince de Polignac, notre attaché militaire à Berlin.

Ce petit détail n'enlève rien de son importance, tant s'en faut, au renseignement pacifique publié par le Figaro.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Les feuilles italiennes se livrent à des commentaires à perte de vue sur l'allocation du Pape Pie IX aux catholiques de nationalités diverses...

Le Pontife s'adressant, sous forme d'apostrophe oratoire, à Victor-Emmanuel, à supplié le roi d'Italie de s'opposer au vote du projet de loi sur le recrutement militaire...

Il est donc naturel que le Pape cherche à conjurer cette mesure funeste à l'Eglise, à la conduite de laquelle il est préposé, et qu'il recoure, pour cela, à celui qui peut détourner le péril. Victor-Emmanuel pourrait, en effet, au cas, où la Chambre des députés voterait le projet de loi en question, trouver, au Sénat, dans les rangs où siègent les amis des Cambray-Digny, des la Marmora, des Menabrea, des Peruzzi, des Ricasoli et autres modérés, une majorité disposée à mettre le veto à ce vote.

C'est une grosse erreur de croire que le Vatican soit absolu et inflexible: il est beaucoup plus modéré et plus pratique qu'on ne le représente. Le Vatican n'a qu'un objectif: l'intérêt de la religion catholique. Quiconque sert cet intérêt, a bien mérité. L'auxiliaire est-il monarchiste ou républicain, aristocrate ou démocrate, conservateur ou révolutionnaire? Il ne s'en inquiète point.

Le travail auquel se livre M. Dufaure au sujet de la loi sur la presse promet d'être complet. Le garde des sceaux a réuni toutes les lois qui, depuis 1819, ont été faites sur la presse; il en élague les articles tombés en désuétude ou modifiés par les mœurs nouvelles; il y ajoute ce que l'expérience et les dires des journalistes qu'il a consultés et qu'il consultera lui conseillent d'ajouter.

Lorsque son projet définitif sera prêt, il demandera à l'Assemblée de le discuter et, s'il est adopté, d'abroger tout l'arsenal des lois antérieures, dégageant ainsi l'échiquier législatif et politique d'utilités gênantes.

Il n'y aurait plus ainsi à l'avenir qu'une seule Loi de la presse. On sait que M. le vicomte de Meaux a adressé aux chambres de commerce le 7 avril courant, une circulaire par laquelle il les invite à délibérer sur les conditions qui doivent résulter pour le commerce et l'industrie de l'expiration des traités conclus depuis 1860.

Les renseignements demandés devant s'appuyer sur des faits précis de manière à ne pouvoir être contestés, on comprend que l'enquête dont il s'agit n'ait pu encore avoir lieu.

Mais, en attendant l'envoi de leurs délibérations, plusieurs chambres de commerce ont appelé l'attention de l'honorable ministre sur l'avantage qu'il y aurait à poursuivre les négociations actuellement entamées à Rome avec tous les pays qui sont liés à la France par des conventions commerciales.

Il est évident que le régime qui résulterait de pourparlers ayant le caractère général serait beaucoup plus homogène et peut-être plus avantageux pour notre industrie.

M. le vicomte de Meaux a reconnu la justesse de ces observations et paraît décidé à en tenir compte dans la mesure du possible.

Informations

On assure à Rome que le prince et la princesse d'Allemagne n'iront ni à Naples, ni à Rome.

On lit dans la République française :

Parmi les décrets portant nomination des maires, promulgués par le Journal officiel, nous remarquons celui qui nomme maire de la ville d'Annecy (Haute-Savoie) M. Louis Chaumontel, et celui qui nomme maire de Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée) M. Léon Bienvenu.

M. Louis Chaumontel est l'honorable conseiller général du canton nord d'Annecy, que la confiance de ses collègues républicains a porté quatre années de suite à la présidence du Conseil général. Maire d'Annecy avant le 24 mai, il n'avait pas échappé au sort commun des maires républicains: il avait été révoqué. Dernièrement, les journaux ont publié le ferme et digne discours qu'il a prononcé en ouvrant la session du Conseil général.

M. Léon Bienvenu est conseiller général de la Vendée pour le canton de Saint-Hilaire-des-Loges. Il est républicain. Après le 24 mai, il avait été révoqué pour avoir montré peu d'empressement à afficher dans sa commune un discours de M. le duc de Broglie, dont l'Assemblée, d'ailleurs, n'avait pas ordonné l'affichage. Mais la difficulté de le remplacer à la mairie de Saint-Hilaire-des-Loges était grande, et, si nous nous trompons, on n'avait pu lui trouver de successeur. La mairie était restée vacante.

M. le garde des sceaux vient de résoudre la question de savoir si le double vote sera ou non attribué dans le collège électoral sénatorial, à ceux des électeurs qui sont à la fois députés et conseillers généraux.

Contrairement à ce qu'annoncent plusieurs journaux, la Patrie assure que M. Dufaure admet le droit du double vote.

M. Gambetta a prononcé un grand discours dans une réunion de 2000 personnes, à Paris.

On assure que M. Gambetta a voulu, par cette manifestation, raffermir sa domination très-ébranlée dans le parti radical. Il est certain, en effet, que la politique pseudo-moderation et d'attente prêchée par M. Gambetta est de moins en moins acceptée dans la partie ardente de ses amis. Là commencent à fermenter de sourdes colères, des velléités d'impatience et de révolte. On dit que M. Gambetta aurait voulu, tout en flattant par certains points les passions démagogiques, leur faire comprendre que leur avantage est de ne pas rompre avec les classes moyennes et les partis plus modérés. C'est ce que M. Gambetta appelle « l'alliance de la bourgeoisie et du prolétariat. »

Le travail auquel se livre M. Dufaure au sujet de la loi sur la presse promet d'être complet.

Le garde des sceaux a réuni toutes les lois qui, depuis 1819, ont été faites sur la presse; il en élague les articles tombés en désuétude ou modifiés par les mœurs nouvelles; il y ajoute ce que l'expérience et les dires des journalistes qu'il a consultés et qu'il consultera lui conseillent d'ajouter.

Lorsque son projet définitif sera prêt, il demandera à l'Assemblée de le discuter et, s'il est adopté, d'abroger tout l'arsenal des lois antérieures, dégageant ainsi l'échiquier législatif et politique d'utilités gênantes.

Il n'y aurait plus ainsi à l'avenir qu'une seule Loi de la presse.

On sait que M. le vicomte de Meaux a adressé aux chambres de commerce le 7 avril courant, une circulaire par laquelle il les invite à délibérer sur les conditions qui doivent résulter pour le commerce et l'industrie de l'expiration des traités conclus depuis 1860.

Les renseignements demandés devant s'appuyer sur des faits précis de manière à ne pouvoir être contestés, on comprend que l'enquête dont il s'agit n'ait pu encore avoir lieu.

Mais, en attendant l'envoi de leurs délibérations, plusieurs chambres de commerce ont appelé l'attention de l'honorable ministre sur l'avantage qu'il y aurait à poursuivre les négociations actuellement entamées à Rome avec tous les pays qui sont liés à la France par des conventions commerciales.

Il est évident que le régime qui résulterait de pourparlers ayant le caractère général serait beaucoup plus homogène et peut-être plus avantageux pour notre industrie.

M. le vicomte de Meaux a reconnu la justesse de ces observations et paraît décidé à en tenir compte dans la mesure du possible.

Un éditeur, ami de la famille d'Orléans,

vient d'avoir la pensée de réunir et de publier une collection d'autographes venant des membres de cette famille ou les concernant. Le Journal de Paris a emprunté à ce recueil quelques citations curieuses.

Voici un billet fort bien tourné du brave duc de Chartres (Robert Lefort) :

44 mai 1872.

Monsieur,

J'é regrette de ne pouvoir remplir les cartons que vous m'avez envoyés autrement que par ma signature, mais les officiers en activité de service ne doivent rien publier sans autorisation, et j'ai le bonheur d'appartenir à cette catégorie.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

ROBERT D'ORLÉANS.

duc de Chartres, chef d'escadrons au 3e chasseurs.

Le futur Sénat.

Voici un intéressant travail, puisé par le Journal des Débats aux sources officielles, et qui permet de se rendre exactement compte des conditions d'application de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation du Sénat :

« Les deux départements du Nord et de la Seine sont les seuls, on le sait, qui aient le droit d'élire 5 sénateurs; mais tandis que le premier, avec une population de 1,447,764 habitants, comptera 822 électeurs du Sénat, c'est-à-dire nommera 1 sénateur pour 289,552 habitants et 164 électeurs; le second, avec une population de 2,220,060 habitants, ne comptera que 221 électeurs sénatoriaux, c'est-à-dire nommera 1 sénateur pour 444,012 habitants et 44 électeurs.

« Les départements de la Seine-Inférieure, du Pas-de-Calais, de la Gironde, du Rhône, du Finistère et des Côtes-du-Nord éliront chacun 4 sénateurs; mais dans le Rhône, il y aura 1 sénateur par 83 électeurs, tandis que dans la Seine-Inférieure, il y en aura 1 seulement par 219 électeurs; dans le Pas-de-Calais, 1 par 254 électeurs; dans la Gironde, 1 par 169; dans le Finistère, 1 par 97, et dans les Côtes-du-Nord, 1 par 124.

27 départements éliront chacun 3 sénateurs. Dans la Loire-Inférieure, il y aura 1 sénateur par 109 électeurs; dans l'Ille-et-Vilaine, 1 par 154 électeurs; dans l'Isère, 1 par 220 électeurs; dans les Bouches-du-Rhône, 1 par 58 électeurs; dans l'Aisne, 1 par 310 électeurs; dans la Loire, 1 par 133 électeurs; dans la Dordogne 1 par 229 électeurs; dans la Haute-Garonne, 1 par 225 électeurs; dans la Charente-Inférieure, 1 par 494 électeurs; dans le Calvados, 1 par 288 électeurs; dans l'Hérault, 1 par 141 électeurs; dans les Basses-Pyrénées, 1 par 218 électeurs; dans le Gard, 1 par 144 électeurs; dans l'Aveyron, 1 par 128 électeurs; dans l'Allier, 1 par 129 électeurs; dans Saône-et-Loire 1 par 233 électeurs, dans Seine-et-Oise, 1 par 262 électeurs; dans la Somme, 1 par 312 électeurs; dans la Manche, 1 par 250 électeurs; dans Maine-et-Loire, 1 par 156 électeurs; dans le Morbihan, 1 par 111 électeurs; dans la Sarthe, 1 par 155 électeurs; dans la Vendée, 1 par 122 électeurs; dans l'Orne, 1 par 198 électeurs; dans l'Oise, 1 par 261 électeurs, et dans les Vosges, 1 par 204 électeurs.

« Tous les autres départements nomment, on le sait, chacun 2 sénateurs. Voici le nombre des électeurs au Sénat qui existent dans les collèges de ces différents départements :

« L'Ain compte 541 électeurs; les Basses-Alpes, 329; les Hautes-Alpes, 247; les Alpes-Maritimes, 208; l'Ardèche, 409; les Ardennes, 583; l'Ariège, 388; l'Aube, 522; l'Aude, 512; le Cantal, 328; le Cher, 357; la Corrèze, 353; la Corse, 497; la Côte-d'Or, 803; la Creuse, 330; le Doubs, 706; la Drôme, 442; l'Eure, 791; l'Eure-et-Loir, 492; le Gers, 545; l'Indre, 309; l'Indre-et-Loire, 340; le Jura, 660; les Landes, 395; le Loir-et-Cher, 354; la Haute-Loire, 328; le Loiret, 428; le Lot, 386; le Lot-et-Garonne, 397; la Lozère, 249; la Marne, 741; la Haute-Marne, 612; la Mayenne, 338; la Meurthe-et-Moselle, 670; la Meuse, 657; la Nièvre, 381; les Hautes-Pyrénées, 541; les Pyrénées-Orientales, 271; la Haute-Saône, 546; la Savoie, 403; la Haute-Savoie, 342; Seine-et-Marne, 610; les Deux-Sèvres, 430; le Tarn, 400; le Tarn-et-Garonne, 251; le Var, 208; Vaucluse, 213; la Vienne, 383; la Haute-Vienne, 273; et l'Yonne, 577.

« Le territoire de Belfort, les trois départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun 1 sénateur.

« Ce sont les collèges électoraux de la Seine,

du Nord, de la Seine-Inférieure, du Pas-de-Calais, de la Gironde, du Rhône, des Bouches-du-Rhône, de Saône-et-Loire, de la Somme, de Seine-et-Oise, du Puy-de-Dôme, de la Manche, de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Loire, de l'Isère, de l'Ille-et-Vilaine, du Finistère, des Côtes-du-Nord et de l'Aisne, dans lesquels les députés sont le plus nombreux.

L'élément des conseillers généraux est principalement représenté dans les collèges électoraux de la Seine, du Nord, du Puy-de-Dôme, de la Corse, de la Gironde, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de Saône-et-Loire, des Basses-Pyrénées, de la Loire-Inférieure, de la Dordogne, du Gard, des Côtes-du-Nord, et de la Charente-Inférieure.

« Les départements qui compteront le plus grand nombre de délégués élus par les conseils municipaux sont le Pas-de-Calais, qui ne renferme pas moins de 1018 communes, la Somme, qui en possède 936; l'Aisne, qui en compte 932; la Seine-Inférieure, 879; le Nord, 822; et le Calvados, 865. Ceux, au contraire, dont les conseils municipaux nommeront le moins grand nombre de délégués, sont les départements de la Rhin, qui n'a que 72 communes; du Haut-Rhin, qui n'en renferme 106; du Var, qui n'en possède que 145; de Vaucluse, qui n'en compte, ainsi que l'Ardèche, que 150, et des Bouches-du-Rhône qui n'en contient que 108.

Le Journal des Débats ajoute en terminant, que le nombre officiel des électeurs aux 225 sièges sénatoriaux dont l'Assemblée nationale ne s'est pas réservée la nomination, s'élèvera, pour la France entière et ses colonies, à 43,567, dont 736 députés, 2,081 conseillers généraux, 3,529, conseillers d'arrondissement et 35,217 délégués élus par les conseils municipaux.

Chronique locale et méridionale

On nous écrit de Castelnau :

Mgr Grimardias était, le 17 avril, en tournée épiscopale à Castelnau. La réception a été digne de ce beau canton et des sentiments religieux qui animent la population. M. l'abbé Selves a harangué le Prélat. Des chants religieux ont fait cortège à Monseigneur à son arrivée et à son départ.

Il se prépare au ministère des finances un grand travail en vue d'assurer le paiement des trimestres d'inscriptions des Rentes 5, 4 1/2 et 3 % aux caisses de tous les percepteurs des contributions directes de France.

Nous croyons ce travail assez avancé pour que la mesure reçoive son exécution à partir du 1er juillet prochain.

Pour éviter aux troupes les fatigues occasionnées surtout par l'élévation de la température, les inspections générales, qui commencent habituellement dans le courant de juillet, n'auront lieu, cette année, qu'après la clôture des manœuvres d'automne.

Les généraux chargés de l'inspection générale, qui auront pu juger du degré d'instruction des troupes pendant la série des manœuvres sur le terrain, procéderont alors aux diverses opérations de détail de leur revue, et, si nous sommes bien informés, le délai pour la remise de leur travail d'inspection, fixé d'ordinaire au 31 décembre, sera reculé dans une certaine limite.

Le ministre de la guerre vient d'adopter, après en avoir référé au conseil des ministres, les dispositions suivantes, relatives aux honneurs funèbres militaires à rendre aux membres de la Légion d'honneur appartenant à l'ordre civil.

Conformément au décret du 24 messidor an XII, et malgré les doutes qui s'étaient produits à cet égard, les honneurs funèbres doivent être rendus à tout légionnaire décédé dans une ville de garnison.

Les troupes commandées pour rendre cet honneur iront à la maison mortuaire, assisteront ensuite à la cérémonie religieuse et feront escorte lors de la levée du corps, durant un espace de cinq cents mètres au moins, et d'un kilomètre au plus, dans les villes où le cimetière est à une grande distance; dans les villes où il n'y a qu'un kilomètre, les troupes continueront à faire le service d'escorte jusqu'au lieu de l'inhumation.

Dans les autres villes, les troupes arrêtées

aux distances indiquées, porteront ou présenteront les armes suivant le grade du défunt, et laisseront défiler le cortège.

L'oxygène, qui n'a pu préserver de la mort les pauvres aéronautes Crocé-Spinelli et Sivel, vient de sauver la vie à M. Laurent, député du Nord.

L'honorable délégué à la conférence sucrière de Bruxelles fut atteint, dimanche dernier, d'une congestion cérébrale avec paralysie des membres du côté droit.

Le docteur Tamin-Despallès, au lieu de le saigner, imagina de faire respirer de l'oxygène pur au malade.

Quatre heures après, le mouvement et la sensibilité étaient revenus.

À l'Académie des sciences de Paris, M. Dumas a communiqué cette importante découverte.

On écrit d'Espagnac, au *Courrier de la Lozère* :

Judi dernier, une bien désagréable surprise nous attendait à notre lever. La neige couvrait toutes les montagnes autour de nous. Cet aspect nous a terrifiés, car nos arbres fruitiers sont tous en fleurs et la vigne commence à bourgeonner.

Le conseil général des Hautes-Pyrénées a renouvelé le vœu que le gouvernement prenne les mesures les plus rigoureuses pour empêcher l'émigration des jeunes gens qui n'ont pas satisfait au recrutement et supprimer les agences d'émigration.

LE DRAME DE SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON.

On écrit de Montargis, 20 avril :

» Lundi 19 avril, vers quatre heures de l'après-midi, pendant les opérations du conseil de révision que présidait le préfet du Loiret, une dépêche du juge de paix de Châtillon-sur-Loing, adressée au procureur de la république, apprenait que six personnes, parmi lesquelles se trouvait le curé, venaient d'être assassinées à Saint-Maurice-sur-Aveyron.

» Le capitaine de gendarmerie, le procureur de la République, le juge d'instruction et le docteur Moutier, maire de Montargis, partirent immédiatement pour Saint-Maurice, situé à trente kilomètres de la ville.

» Saint-Maurice est distant de deux lieues de Châtillon-sur-Loing, où se trouve l'ancien château du duc de Montmorency-Luxembourg, autrefois à Coligny, dont la tour-donjon existe encore et domine tout le pays.

» C'est dans les environs qu'est situé le château de la Forêt, propriété du maréchal de Mac-Mahon.

» L'auteur de l'horrible boucherie qui a terrifié cette région d'ordinaire si calme se nomme Louis Michot, âgé de quarante et un ans, ancien marin. Il y a environ dix ans, il fut réveillé, une nuit, en sursaut, au milieu d'un incendie; sa raison se troubla, à la suite d'attaques d'épilepsie. Les accès de folie se renouvelèrent plus fréquemment dans ces derniers temps: mais comme il était bon ouvrier et bon père de famille, on le plaignait plus qu'on ne le craignait dans le pays. Sa malheureuse femme cachait, le plus qu'elle pouvait, son malheureux état. Elle devait être sa première victime.

» Louis Michot habitait le village de la Grande-Breuille, où il était manoeuvre bûcheron. Lundi, vers neuf heures, il quitta brusquement son ouvrage en disant qu'il avait quelque chose à faire chez lui. Il rencontra, en entrant, un pauvre chat qu'il broya. Puis il tourna sa fureur contre sa femme. Ses cris furent entendus des voisins, ils accoururent, la firent échapper et lièrent Michot avec des courroies. Comme elle était dans un état déplorable, les voisins la firent coucher. Vers onze heures, Michot, qui avait rompu ses liens, apparut. Il était armé d'un croissant ou gaudard, grande serpe avec laquelle on élague les arbres. Sa figure était féroce. Tout le monde s'enfuit par une porte de derrière. Il frappa sa femme avec le terrible instrument. Son cadavre a été retrouvé à terre, le crâne était fendu; les vertèbres du cou étaient tranchées, le poignet et le coude brisés. Ce premier crime accompli, Michot s'élança dans la direction de Milleris.

» A un kilomètre de la Grande-Breuille, il se précipita comme le vent — disent ceux qui l'ont vu — sur une pauvre mendicante, la veuve Fraisy, âgée de soixante-quinze ans, et la dé-

capita d'un seul coup. Il lui fit encore d'affreuses blessures et reprit sa course dans la direction du hameau des Bûcherons.

» M. l'abbé Rocher, curé de Saint-Maurice, était allé visiter un malade. Accablé de fatigue, il demanda chez le sieur Demargé, aux Gaillets, le plus court chemin pour se rendre à la Grande-Breuille. Demargé, tenant sa petite fille par la main, l'accompagna jusqu'au « bon chemin. »

» Ils avaient à peine fait quelques centaines de mètres qu'ils aperçurent Michot.

» En le voyant venir, tête nue, sans chaussures, l'œil hagard, Demargé prit peur. L'abbé Rocher chercha à le rassurer.

» — En ne lui disant rien, il ne nous fera pas de mal.

» Effectivement, Michot laissa passer le petit groupe. Mais à peine avait-il fait cinq ou six pas qu'il fondit sur le pauvre curé, et, d'un coup de son terrible croissant, lui fendit la tête jusqu'au menton.

» Demargé, affolé de terreur, enleva sa petite-fille dans ses bras et s'enfuit. Michot le poursuivit d'abord, puis revenant sur ses pas, s'acharna sur le cadavre de l'abbé Rocher avec une rage inouïe.

» Demargé avait couru se barricader chez lui. Le fou furieux, ivre de sang, le poursuivit. Le fils Demargé, âgé de quatorze ans, lui échappa à grand peine. Enfin, la vue d'un vieux fusil non chargé, dont Demargé père le menaçait, lui fit abandonner le siège qu'il avait entrepris.

» Des Gaillets, Michot revint aux Bûcherons, et se rue dans la chambre des époux Tonnellier. Ils étaient avec leur fille et leur genre Prochasson.

» Au moment où Michot levait son arme sur Tonnellier, la pauvre femme se jeta au-devant du fou furieux, les bras étendus; l'arme s'abattit et coupa le poignet de la malheureuse. Son genre put l'emporter sur ses épaules. Quant à Tonnellier, il fut massacré. La violence des coups était telle que le lit auprès duquel il s'était réfugié fut littéralement haché.

» Il courut alors dans la direction de la ferme de la Tuilerie. A sa vue, le sieur Thierry se barricada. La vue du canon de son fusil fit enfuir Michot. Mais à peine était-il délivré du forcené, Thierry se souvint que ses enfants gardaient les vaches à quelques pas de là. Il courut à eux, hélas! trop tard. Michot avait enlevé le dessus du crâne de son aîné, âgé de neuf ans. Michot s'acharna sur son cadavre avec une violence telle qu'il brisa son arme.

» Le père lui tira, à soixante-dix pas, un coup de fusil chargé de gros plomb et ne lui fit qu'une légère blessure à l'oreille.

» La dernière victime de cette horrible matinée fut le sieur Teillier, du hameau des Dorsoirs, que Michot étendit d'un coup de fourche de fer à trois dents.

» Trois hommes courageux, et dont il faut signaler les noms, les sieurs Baratin père, Baratin fils et Pierre Raymond, mirent fin à cette effroyable boucherie. Ils poursuivaient Michot, et leur attitude résolue intimidait ce forcené qui, s'adressant à Baratin :

» — Hé! dis donc, Baratin, nous sommes amis. Veux-tu me donner une poignée de main?

» Michot jeta sa fourche et un tisonnier pris chez le malheureux Teillier. Les trois hommes se précipitèrent sur lui, le garrotèrent solidement, malgré ses efforts désespérés et le maintinrent jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie et de la justice.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 24 avril.

Naissances.

- Besse, Elisa-Honorine, rue Daurade.
- Bonafous, Emile, jumeau, rue Fondue-Basse.
- Niebilowski, Jeanne-Andrée, rue Portail-au-Vent.
- Ramondies, René-Félix, rue du four St-Laurent.
- Andrieu, Jean, faubourg Cabessut.
- Théron, Marie-Henriette, rue Ste-Claire.
- Henras, Anais, aux Arbouys-Haut.
- Talaissac, Jules, à Bégous.
- Alayrac, Marie-Joséphine-Jeanne-Baptistine, faubourg Labarre.

Mariages.

- Cazes, Jean, et Salacroux, Marguerite.
- Frayssy, Jean, et Noël, Thérèse.

Décès.

- Labourel, Antoinette, sans profession, 75 ans, aux Junies.
- Lepetit, Dominique-Antoine-Louis, négociant, 71 ans, rue de la Liberté.

Mouly, Marie, sans profession, 80 ans, place au Bois.

Bonafous, Emile, 3 jours, rue Fondue-Basse. Courdesse, Jeanne, couturière, 41 ans, au Port-Bullier.

Combes, Jean-François-Gabriel, 2 mois, rue Henri IV.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Dernières nouvelles

Paris, 26 avril 1875.

Une note officielle dément des bruits étrangers d'après lesquels des mesures auraient été prises pour opérer simultanément par surprise des changements dans la réorganisation de notre armée.

La note déclare également fausse la rumeur selon laquelle une masse de cavalerie se serait avancée vers la frontière d'Allemagne.

On mande de Naples que le prince impérial d'Allemagne est arrivé hier dans cette ville et a visité le Roi.

On annonce de Constantinople la destitution du grand-vizir.

Versailles, 26 avril 1875.

Il se confirme que la loi sur la presse sera présentée dans les premiers jours de la session. Un journal républicain annonçait, hier, que M. Dufaure repoussait l'autorisation préalable, mais qu'il se proposait d'étendre les pouvoirs des tribunaux correctionnels en matière de presse, et d'augmenter les cautionnements. J'ai lieu de croire que ce renseignement est exact.

On assure que des poursuites sont dirigées contre la société d'assurances l'Etoile, dont il a été question dans le rapport Savary, pour contrevention à la loi des sociétés anonymes.

Les représentations de *Cromwell* au théâtre du Châtelet ont été interdites pour quinze jours par suite du tapage auquel a donné lieu la représentation de samedi. On ne regarde pas comme impossible que, par égard pour la situation malheureuse des artistes, ce délai puisse être abrégé. Le tapage de samedi a eu pour point de départ les mots de *misérables royalistes* que la censure avait retranchés, mais que l'acteur Tailade a eu la fâcheuse inspiration de réajouter à son rôle.

Bourse de Paris.

Paris, 27 avril 1875.

Rente 3 p. %	64,15
— 4 1/2 p. %	92,50
— 5 p. %	103,50

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

OUVERTE A LA SOCIÉTÉ DE

CRÉDIT MOBILIER

15, Place Vendôme, à Paris

aux 320,000 actions de 500 fr. chacune

DE

LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE

DU

CRÉDIT MOBILIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 160,000,000 de francs

Un revenu de 6 p. 0/0 minimum du Capital versé

sera garanti, conformément aux statuts, pendant six années, c'est-à-dire jusqu'en 1880 inclus.

En compensation de cette garantie, la Société auxiliaire du Crédit Mobilier abandonnera à ses garants la moitié des bénéfices réalisés au-delà de 10 0/0 de son capital versé.

Les Statuts de la SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU CRÉDIT

MOBILIER sont déposés chez M^e FOULD, notaire à Paris.

Ces 320,000 Actions sont émises à 500 fr.

PAYABLES : { 125 francs en souscrivant; 125 francs le 1^{er} juillet 1875.

Le surplus ne pourra être appelé qu'à partir du 30 décembre 1880, conformément aux stipulations statutaires.

Après la constitution de la Société par l'Assemblée générale, et la vérification des apports, conformément à la loi de 1867, des titres provisoires nominatifs libérés de 125 francs ou des titres définitifs nominatifs ou au porteurs libérés de 250 francs pour les souscripteurs qui auront usé de la faculté d'escompte, seront délivrés en échange des Reçus de souscription.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Vendredi 30 Avril, Samedi 1^{er} et Lundi 3 Mai 1875

Seront admises sans réduction :

1^o Les souscriptions à l'appui desquelles le Souscripteur présentera un Récépissé de souscription aux Actions de priorité, dont la création avait été autorisée par l'Assemblée du 2 mars 1875;

2^o Les souscriptions à l'appui desquelles il sera présenté des Actions de la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER, estampillées ou non. Ces titres seront frappés d'une estampille nouvelle.

Seront admises sous condition de réduction proportionnelle :

Les souscriptions donnant droit aux actions non souscrites par les porteurs privilégiés ci-dessus désignés.

ON SOUSCRIT :

A PARIS, à la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER, 15, place Vendôme;

A LYON, à la CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE, dans le Palais de la Bourse;

A BORDEAUX, à la CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE;

A MARSEILLE, à la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS;

A BRUXELLES, à la BANQUE BELGE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Les Souscripteurs auront à toute époque le droit d'anticiper le deuxième versement sous bonification de 6 % d'escompte.

On peut souscrire dans les départements, chez tous les correspondants de la Société de Crédit Mobilier, ou en envoyant des Mandats, Chèques, Bons de Poste, Billets de Banque, Coupons et tous Titres recouvrables à vue, par lettres chargées, adressées à Paris, au Siège de la Société, 15, place Vendôme.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N^o 1678. — 24 Avril 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : La catastrophe du Zénith; — Le capitaine Boyton et sa traversée du Pas-de-Calais; — Les fêtes de Châteaudun; — Notes et croquis dans la lagune vénitienne. — Bulletin bibliographique. — Le chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Les théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Les guichets de l'Opéra. — Echeecs.

Gravures : L'expérience du capitaine Boyton : entre Douvres et Boulogne; vue prise du pont du Ramblay; — Départ de la jetée de Douvres le 14 avril à 3 heures du matin. — La catastrophe du ballon le Zénith : M. Gaston Tissandier; — M. Sivel; — M. Crocé-Spinelli; — Ferme où a été recueilli M. Tissandier, après l'accident; — La descente; — Arrivée des corps de MM. Sivel et Crocé-Spinelli à la ferme de Ciron; — Transport des corps de MM. Sivel et Crocé-Spinelli de la ferme de Ciron à la station de Chabenet. — Les fêtes de Châteaudun : annonce de la cavalcade, la veille de la fête; — La cavalcade : défilé sur la grande place. — La lagune vénitienne et le faubourg de Chioggia. — Le nouvel Opéra : guichet des billets. — Rébus.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (24 AVRIL 1875).

La végétation primitive, par M. C. W. Williamson. — La mesure des sensations, par MM. Delbœuf et Wundt. — L'américanisme et le Congrès international de Nancy, par M. L. de Rosny. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (24 AVRIL 1875).

L'Eglise et l'Etat, par M. Virchow. — La littérature française du moyen âge, cours de M. Gaston Paris au Collège de France. — Le climat de l'Algérie par M. Georges Lavigne. — Causeries d'un archéologue, par M. A. de Caix de Saint-Aymour. — Société de l'histoire du protestantisme français, séance annuelle. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 12,000 actions de 500 francs
LIBÉRÉES DE 250 FRANCS
DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE HALAGE A VAPEUR

Ces actions, remboursables à 600 fr. rapportent 5 0/0 d'intérêt annuel, payables le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année.

Elles donnent droit en outre, aux dividendes fixée par l'Assemblée générale. Elles sont remboursables à 600 francs en 45 ans par tirages au sort, à partir de 1877.

Les actions remboursées seront remplacées par des actions de jouissance participant aux dividendes.

Les versements s'effectueront comme suit jusqu'à concurrence de 250 francs

25 fr.	en souscrivant.....	Fr. 25
100 »	à la répartition.....	100 »
50 »	du 1 ^{er} au 10 juil. 1875.	50 »
75 »	du 1 ^{er} au 10 oct. 1875	
	moins le coup. au 1 ^{er} octobre.....	68 75
250 fr.	SOMME NETTE A PAYER	243 75

Une bonification de 5 0/0 d'intérêt sera accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation.

Aux termes des statuts, les 250 fr. restant ne pourront être appelés qu'au fur et à mesure de l'obtention de nouvelles concessions et proportionnellement aux travaux à exécuter.

Un décret du Président de la République, en date du 18 janvier 1873, a, après avis favorable du Conseil général des Ponts et Chaussées, autorisé l'établissement, sur le che-

min de halage du canal de Bourgogne, d'un rail pour la circulation de locomotives appliquées au halage des bateaux.

Les dernières statistiques officielles indiquent que les transports effectués sur le canal de Bourgogne (route directe de Paris à Lyon) s'élèvent pour une année à 540,000 tonnes. Ces quantités suffiraient pour assurer à la C^e du halage à vapeur, dès le début de l'entreprise, un bénéfice supérieur à 10 0/0.

La maison **CAIL et C^e** intervient dans l'opération et s'est chargée, à forfait, de la construction du matériel de la Société.

Les formalités seront remplies pour l'admission des Titres à la cote officielle de la Bourse de Paris.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les 27, 28 et 29 Avril courant
A PARIS, chez MM. **LÉVY-BING et C^e banquiers, 102, rue de Richelieu;**

Dans leurs succursales de **Nancy, Epinal et Mulhouse**, leurs Agences de **St-Dié et Belfort** et chez tous leurs Correspondants.

On peut aussi souscrire par correspondance ou verser les fonds dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. **LÉVY-BING et C^e.**

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison **ABEL PILON**, de Paris

On demande des représentants.

LA JEUNE MÈRE

Journal illustré de l'enfance paraissant le 1^{er} de chaque mois.

Parmi les journaux destinés aux jeunes

femmes, il n'en existait pas un seul apprenant à la mère de famille à nourrir, à élever son nouveau-né, lui enseignant l'hygiène du premier âge. Il appartenait au D^r Brochard, qui a tant écrit sur l'enfance, de combler cette lacune. C'est ce que vient de faire, avec un rare bonheur, ce praticien distingué, en créant le journal *La Jeune Mère*.

Il est inutile de faire l'éloge d'un journal qui a conquis, dès sa première année, les sympathies du public et du corps médical, et que l'Académie de médecine, la Société d'encouragement au bien, les deux expositions de l'Exposition de Paris et de Marseille ont successivement récompensé.

La Jeune Mère n'est pas un journal de médecine, mais un journal d'hygiène de l'enfance qui guide la mère de famille dans les soins de chaque instant qu'elle donne à son nouveau-né. De sa plume autorisée, fort de son expérience personnelle, le D^r Brochard dit, chaque mois, aux jeunes femmes ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter dans l'éducation morale de leurs enfants. Les articles choisis avec talent, consciencieusement, élégamment écrits, sont courts, pratiques, ne fatiguent nullement les lectrices. D'intéressantes anecdotes, de gracieuses enfantines, célèbrent la dévouement, l'amour maternel; de charmantes gravures, toujours appropriées au texte, récréent l'esprit et joignent l'exemple au précepte. On comprend, dès lors, le succès de cette publication, dont le but éminemment moral est la reconstitution de la famille. Le journal *La Jeune Mère* est donc un traité complet d'hygiène du premier âge, indispensable aux mères de familles et que toutes les jeunes femmes doivent avoir entre les mains.

On s'abonne chez M. **JOSSERAND**, libraire à Lyon, place Bellecour, 3

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et C^e, 56 rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements:

1^{re} édit.: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n^o 22.

Texte: Deuxième ascension du Zénith, par Thales, Giuseppe Verdi. Sa vie et ses œuvres, par Maurice Cristal. — Expéditions au pôle Nord. Le Tegethoff par Louis Rozier.

Gravures: M. Gaston Tissandier. — Autographe de Sivel. — Sivel. — Crocé-Spinelli. — Idylle de police correctionnelle, tableau de J. Geertz. — Carte des projets, projets français, anglais et allemand. — Route de l'expédition française. Projection étoilée. — Un paysage au Spitzberg.

Abonnement: Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux: 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

NOUVELLE FABRIQUE

CIMENT D'ANGÉLY

ENTREPOT

7, Maison **BELMONT**, rue Fénelon, 7

CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabrication du Ciment, renfermant, d'après les analyses faites, des qualités supérieures, aux titres des **Portlands Anglais et des Ciments de Vassy**.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance, Recevez l'assurance de ma considération.

BELMONT, jeune.

NOTA. — Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de Tapisserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: **LECOQ et BARGOIN**.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

4 FR. par an

DOUZIÈME ANNÉE

LE

4 FR. par an

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

PARAIT TOUS LES JEUDIS

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO: Causerie financière. — Revue de toutes les valeurs. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Jurisprudence financière. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes officielles des tirages d'actions et d'obligations.

PRIME GRATUITE offerte à tout nouvel Abonné:

LE CALENDRIER-MANUEL DU CAPITALISTE

Pour 1875

VOLUME TRÈS-COMPLÈT DE 132 PAGES, CONTENANT:

Des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — leurs plus hauts et plus bas cours en 1874, — l'époque de leurs tirages annuels, — leur revenu pendant chacune des cinq dernières années, — l'échéance de leurs coupons, — le taux et la période de leur amortissement, — l'historique de chacune des valeurs à lots autorisées et la liste des lots non réclamés des emprunts de la Ville de Paris.

On s'abonne p^r 4 fr. par an au **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS** EN ENVOYANT UN MANDAT-POSTE OU DES TIMBRES-POSTE

Au **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**, 104, rue de Richelieu, à Paris

Ou à l'une des Succursales du **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**: à Lyon, 5, r. de l'Hôtel-de-Ville; — à Marseille, 5, pl. de la Bourse; à Bordeaux, 29, Cours de l'Intendance.

A VENDRE

le matériel d'un **PRESSOIR A HUILE**

S'adresser au régisseur du **Château de Causserant**, par Albas.

Flacon: 5 fr.

PEAU DU VISAGE

Flacon: 5 fr.

LE LAIT ANTÉPHELIQUE

pur ou coupé d'eau dissipe

ROUSSEURS, HALE

MASQUE DE GROSSESSE

ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ

PEAU FARINEUSE

BOUTONS, RIDES

GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et saine

Paris CANDES

St-Denis, 26

MASTIC LHOMME-LEFORT



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)

Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — **FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris.**

Dépôt central pour le Lot, chez M. **VINEL**, pharmacien-droguiste. — Se défier des nombreuses imitations et exiger sur chaque boîte le nom de Mastic Lhomme-Lefort et la signature de l'inventeur.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES DÉGLISSES.

DEVANT D'AUTELS

SANTURES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison **IZARN**, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
- Payables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Muetier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré, 85 fr.
- Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée, 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grandes cartes de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sawagoe, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
- OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 120 fr.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o, 42 fr.
- L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8^o. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8^o. 180 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille, 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la peptine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et malséables. — Chez l'inventeur, M. DUROY-pharm., lauréat de l'Institut, 40, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. Envoi franco de prospectus sur demande.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies, 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{is} de 30 pil. 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez **M. DUC**, pharmacien.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeau en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.